AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél.: 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

15 francs

N° 34 JUILLET 1963

9° supplément

St - MAMET

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE - Commencer les traitements sur fruits devant être récoltés entre le 25 août et le 10 septembre.

MOUCHE DES FRUITS (Cératitis capitata) - Il est recommandé d'assurer la protection de la récolte contre la Mouche des fruits.

1963 50 CARPOCAPSE - On rappelle que la protection des fruits contre les larves de ce papillon doit être assurée d'une façon permanente. Ce conseil est d'autant plus impératif si des pluies ont lavé le dernier traitement.

Nous rappelons qu'il faut respecter scrupuleusement la législation en vigueur sur les limites d'emploi des produits. Se référer à la note N° 31 - 4° supplément du 24/4/1963.

29 - 7 - 63

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussilon. Le Directeur gérant : L. BOUYX

P55